



Université Tarbiat Modares

Faculté des Sciences Humaines

Département de français

Mémoire de Master II en didactique du FLE

**Le rôle des modalités dans la construction du sens dans
« Le petit prince » d'Antoine de Saint Exupéry**

Présenté et soutenu par

Zahra Karbassi

Sous la direction de

M. le docteur Hamid Reza Shairi

Professeur consultant

Mme le docteur Parivash Safa

Septembre 2011

Au nom de Dieu

Remerciement

En premier lieu, je tiens à remercier mon directeur de recherche, Monsieur le docteur Shairi qui m'a fait l'honneur de diriger ce travail de recherche, avec beaucoup de patience et de disponibilité.

En second lieu, je voudrais remercier mon professeur consultant, Madame le docteur Safa pour sa présence tout au long de ces années universitaires et dans l'aboutissement de ce travail.

Mes remerciements les plus sincères vont à Monsieur le docteur Rahmatian et à Monsieur le docteur Abbassi qui m'ont fait l'honneur de lire ce travail et de participer au jury.

Enfin, je remercie les membres de ma famille qui m'ont toujours protégée, encouragée et consolée.

Résumé

La modalité est un prédicat qui modifie un autre prédicat et joue ainsi un rôle important dans la construction du sens. Les principaux verbes modaux sont : le /*vouloir*/, le /*pouvoir*/, le /*devoir*/, le /*savoir*/ et le /*croire*/ qui peuvent se mettre en combinaison, en confrontation ou en contribution les unes avec les autres. Dans ce travail de recherche nous essaierons d'examiner les modalités de *Le petit prince* et de trouver leur rôle essentiel dans la saisie du sens.

Le principal objectif de ce travail de recherche consiste à étudier, par une démarche descriptivo- analytique, le parcours modal des actants, dans *Le petit prince* d'Antoine de Saint Exupéry. Nous essaierons de montrer le rôle des modalités dans la construction et réception du sens de cette œuvre et de découvrir l'identité modale de ses actants principaux. Pour parvenir à cette fin, nous nous demanderons quelles sont les relations que les modalités pourraient établir les unes avec les autres pour donner un nouveau sens à l'existence des sujets. Ainsi nous montrerons en quoi les modalités peuvent participer au remaniement de la signification ainsi qu'à son développement et enfin à sa transcendance.

Dans *Le petit prince*, nous verrons que les modalités des actants principaux du récit (c'est dire le petit prince et le pilote) s'approchent les unes des autres et s'approchent également des modalités du monde pour se mettre en harmonie avec celles-ci. Nous constaterons que deux types de /*savoir*/ entrent en rivalité : le /*savoir*/ cognitif et le /*savoir*/ esthétique ; nous verrons que le sujet réussit, par sa sensibilité et son /*savoir*/ esthétique, à se concilier à l'être du monde pour qu'une seule modalité puisse faire face : celle de l'/*être*/.

Mots-clés : sémiotique du discours, approche modale, le petit prince, valeur, être

Avant propos

Conte poétique et philosophique, *Le Petit Prince* est d'abord publié aux États-Unis en avril 1943 puis en France en 1946. Aujourd'hui phénomène éditorial, *Le Petit Prince* est l'ouvrage de littérature française le plus lu et le plus connu dans le monde. Il est aussi un des meilleurs messagers de la langue française.

Antoine de Saint-Exupéry entame l'écriture de *Le petit prince* en 1942 pendant son exil aux États-Unis. Il puise dans la richesse de ses expériences et de son imagination pour raconter une histoire singulière et universelle. Il décide de dessiner lui-même le portrait de son personnage et crée un univers à la fois unique et reconnaissable par tous.

En racontant l'histoire du petit Prince, Saint-Exupéry aborde des thèmes majeurs qu'il établit selon une dualité : visible et invisible, adulte et enfant, amour et amitié, voyage et sédentarité, espace et temps, danger et destruction, signes et significations, questions et réponses, bonheur et chagrin.

Le Petit Prince est publié le 6 avril 1943 par Reynal & Hitchcock en français et en anglais sous le titre *The Little Prince*. Mais Saint-Exupéry ne connaîtra pas le destin de son ouvrage. Le 13 avril 1943, il quitte les États-Unis pour rejoindre les Forces françaises libres en Algérie. En France, le livre est publié, deux ans après sa mort en 1946 par les Éditions Gallimard. Il existe plusieurs versions manuscrites ou dactylographiées du texte, témoignant des différentes étapes de son élaboration.

Le petit prince a eu une immense réussite et du succès planétaire : 6 millions d'exemplaires vendus en France et 25 millions dans le monde ; c'est le livre qui actuellement, s'achète le mieux après la Bible. *Le petit prince* est traduit en plus de 100 langues. Si *Le Petit Prince* connaît aujourd'hui un tel succès, c'est sans doute parce que Saint Exupéry s'est intéressé à l'amitié, à l'amour et à la mort dans ce qu'ils ont d'universel.

Les nombreuses lectures de cette œuvre extraordinaire, ont également donné lieu à un nombre infini de réflexions, d'articles et de critiques concernant les différents points de

vue sur cette œuvre. Ces recherches déjà réalisées avaient plutôt pour objectifs de vérifier la totalité de l'œuvre considérée comme un ensemble littéraire ; on l'a donc étudiée surtout du point de vue connotatif et thématique.

Ce qui nous a donc encouragé à effectuer une nouvelle recherche sur *Le petit prince* était le fait de pouvoir analyser ce chef-d'œuvre sous un aspect peu examiné, c'est-à-dire du point de vue sémiotique. En effet, ce travail de recherche n'a pas comme but de présenter un commentaire littéraire, mais ce dont il a envie est de traiter son aspect langagier et énonciatif à travers les modalités.

En effet, une grande partie de notre caractère est analysable à partir des modalités. Nous nous efforcerons donc, de réaliser un examen modal sur cette œuvre pour pouvoir argumenter les attitudes de ses actants à chaque instant du discours narratif. Nous tenterons d'identifier les modalités qui caractérisent ces personnages et de par delà nous essaierons de découvrir leur identité et en particulier celle du petit prince. Nous découvrirons ensuite, comment les modalités pourront sortir d'un récit et s'incarner dans notre vie quotidienne afin de construire notre identité et de donner sens à notre vie.

Introduction

L'être humain a été depuis toujours à la recherche du sens qui est seul capable de rendre son acte utile. Depuis le début de l'humanité, l'homme essaie de produire et de transmettre du sens ou de recevoir et de comprendre le sens produit par les autres. Puisque le sens constitue l'essentiel de la vie et qu'il a toujours été le sujet des questions les plus principales de l'homme, beaucoup de disciplines des sciences humaines ont tenté de l'étudier. L'une de ces disciplines qui a été fondée en France par A. J. Greimas dans les années 60 et dont l'objectif est d'étudier la production et la saisie du sens, s'appelle la **sémiotique**. A l'origine de la sémiotique se trouve la **sémiologie** qui assume l'étude générale des « systèmes de signes ». Ferdinand de Saussure, le père de la linguistique moderne, donne le nom de sémiologie à « la science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ». Selon lui, la sémiologie formerait une partie de la psychologie sociale, et par conséquent de la psychologie générale. Elle nous apprendrait en quoi consistent les signes et quelles lois les régissent. La sémiotique est l'étude des signes et de leur signification. Elle étudie le processus de signification c'est-à-dire la production, la codification et la communication de signes. La sémiotique, qui plonge ses racines dans l'épistémologie, l'ontologie, la philosophie des sciences, la logique formelle, et, pour Saussure, dans la linguistique, prend de plus en plus d'importance au regard des sciences et de la technologie.

L'un des domaines d'étude du sens abordé par la sémiotique, c'est la **modalité** qui joue un rôle primordial dans la construction du sens dans le discours. Une modalité est **un prédicat qui modifie un autre prédicat**. Cette définition générale, partagée par les différentes disciplines qui étudient le champ des modalités (logique, linguistique, sémiotique) est spécifiée en sémiotique. Se détachant à la fois de la modalisation linguistique (qui caractérise la relation que le sujet énonciateur entretient avec son énoncé, selon ses degrés de certitudes par exemple) et de la modalisation logique (qui envisage la modalité dans le calcul propositionnel en dehors de la réalité culturelle du discours), la sémiotique considère que celle-ci forme, au niveau de l'énonciation comme à l'intérieur des énoncés, le support constant du discours. Définissant le statut de l'actant lui-même, la modalité peut être manifestée par des verbes modaux (vouloir, devoir, croire, savoir, pouvoir) mais aussi bien par des formants figuratifs (une automobile ou

une grosse somme d'argent par exemple peut modaliser son propriétaire par le /pouvoir/. La structure de l'actant peut s'analyser à la fois en termes de paradigmes modal (un sujet peut à la fois vouloir faire, pouvoir faire, et devoir ne pas faire) à partir d'une combinaison pouvant se compliquer, et en termes de syntagmatique modale (son statut est évolutif tout au long du discours). Ainsi un actant peut accomplir un parcours modal comme sera le cas du petit prince que nous étudierons dans cette recherche. Le procès modal peut nous indiquer l'évolution des actants et leur éventuel changement existentiel tout au long du processus discursif.

Ces éléments d'analyse permettent de préciser le fonctionnement des principales relations actantielles, entre sujet et objet, entre objet et valeur, entre sujet et un autre sujet, entre destinataire et sujet, et de dessiner leurs parcours respectifs.

Dans cette recherche, nous essaierons de préciser les théories de la modalité ainsi que leur rôle dans le discours narratif ; nous nous efforcerons également d'indiquer les différents types de modalités, leurs combinaisons et les diverses positions qu'elles peuvent entretenir entre elles. Ensuite, nous profiterons d'un corpus littéraire, *Le petit prince* d'Antoine de Saint Exupéry pour mettre en pratique les théories modales déjà présentées ainsi qu'examiner le parcours modal du petit prince.

Pour cela, nous allons souvent citer des extraits de cette œuvre, ce qui nous semble efficace, à la fois pour la confirmation de nos propos et pour une meilleure démonstration et concrétisation de la signification modale.

Problématique de la recherche

Tout au long de cette recherche nous nous efforcerons de savoir comment les différentes modalités peuvent entrer en jeu, se combiner, s'affirmer ou se contredire pour ainsi témoigner du parcours modal des sujets de *Le petit prince* d'Antoine de Saint Exupéry. De cette façon, nous verrons en quoi les modalités constituent une manière d'exister et d'être présent au monde. Ce qui nous permettra d'accéder au sens de la vie des sujets à la fois modalisés et modalisateurs. Aussi, ces modalités seront l'occasion de voir apparaître ce que l'on peut appeler « l'être commun » ou le « sentir commun » du sujet et du monde.

Questions de la recherche

Ce travail de recherche tentera de répondre aux questions suivantes :

1. Comment les modalités, fonctionnent-elles dans un discours narratif et quelles sont les relations qu'elles pourraient établir les unes avec les autres ?
2. Comment les modalités employées dans *Le petit prince*, se transforment-elles et quel est leur rôle dans la construction du sens ?
3. En quoi la modalité des sujets de *Le petit prince* peut-elle entrer en harmonie avec la modalité du monde ?

Hypothèses de la recherche

1. Les modalités peuvent assumer le rôle moteur dans la progression du discours narratif. Elles pourraient également modifier les unes les autres et entrer dans une relation de contribution ou de confrontation.
2. Les différentes modalités, attribuées aux différents actants de *Le petit prince* sont plutôt de type existentiel. Elles affectent les unes les autres pour construire ainsi l'identité modale des actants principaux de cette œuvre. Ces modalités révèlent surtout deux traits principaux des sujets : le *savoir sensible* et le *savoir cognitif*.
3. L'harmonie avec le monde peut s'établir sur la base d'une co-modalité au niveau de l'*être* et d'une co-énonciation modale.

Objectif de la recherche

A partir de la présente recherche, nous essaierons de montrer le rôle des modalités et leur fonction dans la construction et réception du sens dans *Le petit prince* d'Antoine de Saint Exupéry. Nous tenterons de découvrir les modifications de l'identité modale des actants principaux de cette œuvre ainsi que leurs effets sur la signification.

Méthodologie de la recherche

Ce travail de recherche opte pour une démarche descriptivo-analytique. Elle s'inscrit, en fait, dans une méthodologie sémiotique appliquée à un corpus littéraire, afin d'examiner le caractère modal des sujets de *Le petit prince*. L'approche modale permettra

de voir l'ordre de la signification et le parcours du sens dans le corpus que nous envisageons examiner.

Présentations des parties de la recherche

Ce travail de recherche se compose de deux parties, chaque partie comprenant à son tour trois chapitres.

Dans la **première partie** nous présenterons les théories des modalités :

- Le premier chapitre de cette partie sera consacré à la définition et à l'historicité de la modalité. Nous tenterons de présenter la modalité selon les différentes disciplines et sa place en sémiotique en particulier. Nous examinerons également, la modalité du point de vue paradigmatique et syntagmatique.

- Dans le deuxième chapitre de cette partie, nous nous concentrerons sur la question des modalités dans le discours narratif. Nous montrerons le rôle que joue le surgissement des modalités dans le discours ; nous examinerons aussi les différentes positions de valeurs et les modes d'existence des modalités dans le discours.

- Le troisième chapitre de cette partie nous conduira vers une étude de différents types de modalités, leurs dénominations ainsi que leurs combinaisons et leurs confrontations.

La **deuxième partie** de ce travail de recherche aura pour tâche de poursuivre les parcours modaux des différents actants du corpus que nous analyserons.

- Dans le premier chapitre de cette deuxième partie, nous procéderons à analyser les modalités dominant les actants avec lesquels le petit prince entre en communication (à l'exception du pilote). Nous montrerons comment ces actants modifient, par leurs dominations modales, le point de vue du petit prince.

- Dans le deuxième chapitre de cette partie nous aborderons les modalités du pilote, un actant qui s'entend bien avec le petit prince et qui est pourtant surdéterminé par celui-ci.

- Et enfin, nous présenterons dans le dernier chapitre, le parcours modal du petit prince et nous vérifierons les modifications et les transformations de ses modalités pour enfin découvrir l'identité modale des sujets principaux. Nous essaierons de montrer enfin, comment une harmonie s'établit entre le sujet et le monde pour témoigner d'une présence co-modale correspondant au sens esthétique de la vie du pilote et du petit prince.

Partie 1

Etude de la théorie des modalités

Chapitre 1

Historicité et définition de la modalité

Dans ce chapitre, notre tâche consiste à préciser l'origine de la **modalité** en différentes disciplines, notamment en sémiotique et à présenter sa définition dans ce domaine.

1. Le rapport des modalités sémiotiques avec la linguistique et la logique

1.1. La sémiotique et la linguistique

Les modalités sont d'abord l'objet de la linguistique, qui les définit comme des prédicats¹ qui surdéterminent d'autres prédicats. L'approche morpho-syntaxique, qui les traitait comme des « semi-auxiliaires² » est aujourd'hui en grande partie abandonnée, d'un côté parce qu'elle avait quelque peine à faire la différence entre les semi-auxiliaires modaux et aspectuels, et de l'autre parce qu'elle ne permettait pas de définir clairement les frontières de la catégorie (que faire de « tendre à » ou de « parvenir à » en français, par exemple ?). L'approche contemporaine est plutôt sémantique et assigne aux modalités le rôle d'« exprimer la position de l'énonciateur³ par rapport à son propos ». (Fontanille et Zilberberg, 1998 : 169)

La linguistique analyse les verbes modaux (verbes qui peuvent être suivis d'un autre verbe à l'infinitif, tels que vouloir, pouvoir, devoir, etc.), et plus largement les expressions modales de toute sorte, y compris les formes verbales des « modes », qui définissent l'attitude du sujet énonciateur par rapport à son énoncé. (Bertrand, 2000 :194)

¹ . On considère traditionnellement le **prédicat** comme une des fonctions syntaxiques, constitutives de l'énoncé. En tant que classe syntaxique, le prédicat correspond plus ou moins (sans se confondre) au verbe (défini comme classe morphologique) ou au syntagme verbal (considéré comme classe syntagmatique). (Greimas et Courtés, 1993 : 289)

² . Selon le dictionnaire de linguistique, on donne le nom de semi-auxiliaire à des membres d'une catégorie grammaticale comprenant des verbes ou des locutions verbales qui jouent le rôle d'auxiliaires dans le syntagme verbal. En français, les semi-auxiliaires sont : « aller », « venir de », « être en train de », « être sur le point de », « finir de » « faire » et « laisser », etc. ; ils s'opposent aux modaux, qui expriment les modalités du possible et du nécessaire (pouvoir, devoir). (Dictionnaire de linguistique, Larousse, 1973)

³ . On appellera **énonciateur** le destinataire implicite de l'énonciation (ou de la « communication ») (Greimas et Courtés, 1993 : 125)

Dans une perspective linguistique, l'expression de la modalité est très variable : ce peut être un verbe (savoir), une périphrase verbale (être capable de), ou une expression nominale (la capacité à..., la nécessité de...), etc. (Fontanille, 1999 : 163)

La sémiotique, tout en s'attachant aux prédicats modaux qui se manifestent à la surface du texte, situe la modalité à un niveau plus général et plus abstrait : elle parle de « valeurs modales ». Ainsi, le /savoir/ ou le /pouvoir faire/ d'un sujet peuvent être exprimés par des prédicats de « savoir » et de « pouvoir », mais tout aussi bien par des acteurs ou des objets figuratifs qui vont doter le sujet de la compétence correspondante. Cette acception élargie de la modalité permet aussi de comprendre comment une valeur modale peut, à côté des valeurs descriptifs, être installée comme un objet dans la visée du sujet : il peut vouloir pouvoir, par exemple. (Bertrand, *op. cit.* : 194)

La sémiotique s'applique à décrire non des énoncés isolés, comme le fait la linguistique, mais des discours, autrement dit non plus le phrastique mais le transphrastique. (Coquet, 1997 : 149)

1.2. La sémiotique et la logique

Les modalités sont aussi l'affaire de la logique qui, achoppant à décider de la valeur de vérité de certaines propositions en termes de vérité et de fausseté, choisit de les appréhender sous l'angle aléthique, déontique, épistémique, etc. (Fontanille, 1998 : 170)

La logique modale s'attache à décrire, en amont du discours naturel, le fonctionnement de relations interpropositionnelles, « pures » et formellement calculables, indépendamment de la réalité du discours et des valeurs qui s'y enchevêtrent : or, c'est de cela précisément que cherche à rendre compte la syntaxe actantielle. La sémiotique modale s'intéresse en effet à ce qui se trame dans l'organisation discursive elle-même. La modalité ne peut donc être pensée indépendamment de la scène actantielle, c'est-à-dire de la compétence modale des sujets de faire, engagés dans l'interaction, et de l'existence modale des objets de valeur qui définit à travers ses variations le statut du sujet d'état.

Ainsi, par exemple, la logique déontique (du grec « devoir ») s'attachera à déterminer la bonne formation des règles de l'« obligation », tandis que la sémiotique spécifiera l'obligatoire comme « prescription ». La nuance est importante. Dans le premier cas, le terme désigne strictement le caractère déontique d'une relation entre des sujets abstraits,

dans le second, il fait surgir le milieu hiérarchisé qu'implique cette modalité : d'un côté, le sujet qui est confronté au devoir faire, qui « l'éprouve » et le « ressent », et de l'autre, le destinataire, source de la prescription, que caractérise un /faire/ factitif (il fait faire). De même, le /devoir être/ de la logique modale indique le caractère « nécessaire » d'un prédicat qui unit un sujet à un objet (« l'eau bout à 100° »), alors qu'en sémiotique cette même modalité portera sur l'objet de valeur lui-même, considéré dès lors comme « indispensable » pour le sujet d'état, c'est-à-dire à l'être du sujet.

La distinction entre « vérité » et « véridiction » (cf. partie 1, chapitre 3) illustre aussi clairement la différence d'approche et de projet qui sépare la sémiotique de la logique modale. Cette dernière fonde ses calculs sur les valeurs de vérité (vrai ou faux) pour évaluer la validité des relations entre des propositions formulées dans l'absolu (par exemple, si p alors q), alors que la sémiotique fonde sa description sur la réalité contingente et culturelle des discours. Elle s'attache à déterminer, non pas les relations entre des propositions modales considérées dans leur « pureté » formelle, mais les relations effectives entre les actants engagés dans la scène discursive. Le jeu repose sur la compétence modale des sujets et l'existence modale des objets. (Bertrand, *op.cit.* : 194-195)

1.3. La modalité : résultat de trois disciplines

La modalité en sémiotique se rattache donc à cette grande problématique qui intéresse également la linguistique et la logique. En dépit des différences d'approche qu'on vient de suggérer, on peut considérer que ces trois disciplines se rejoignent sur une définition de base minimale et commune de la modalité : *est dit modal un prédicat qui modifie un autre prédicat*. Le prédicat modal s'oppose ainsi en bloc au prédicat descriptif. Ainsi, « je chante » est un prédicat descriptif, et dans « je veux, je sais, je peux chanter », les trois prédicats qui déterminent « chanter » sont des prédicats modaux. (*Ibid.* : 195-196)

Les multiples énoncés *descriptifs* concernant le *faire* et l'*être* de l'actant dépendent des modalités. Cette répartition se fait en deux niveaux : l'un dit *modal* et dominant, l'autre dit *descriptif* et dominé. (Coquet, *op. cit.* : 149)

En sémiotique, les modalités ont été définies de manière un peu différente, eu égard à son objet même, le discours. En se fondant sur la définition de base du prédicat modal, la

sémiotique envisage la modalité non plus à la seule surface des énoncés produits mais à un niveau plus abstrait, celui de la grammaire actantielle. Dès lors, le sujet et les prédicats qui l'intéressent ne sont plus les seuls sujets de la parole (encore qu'ils entrent dans son champ), mais les actants eux-mêmes. Et les modalités ne seront plus limitées à la manifestation des seuls verbes modaux « vouloir », « pouvoir » etc., mais aux *valeurs modales* que des énoncés de toute nature peuvent induire. Les barres obliques (/vouloir faire/, /faire croire/, etc.) servent à préciser qu'il s'agit là de valeur modale. (Bertrand, *op.cit.* : 196)

2. La modalité et l'actant sujet

On comprend alors qu'un actant sujet se trouve défini par une suite modulable de modalités tout au long de son parcours. Un sujet de plénitude pourra être défini d'un seul tenant par le /vouloir faire/, le /devoir faire/, le /savoir faire/ et le /pouvoir faire/... Mais un sujet problématique sera caractérisé par des contradictions et des confrontations modales : /vouloir faire/ et /pouvoir faire/ mais /devoir ne pas faire/, par exemple. (*Idem.*)

Notre hypothèse sera alors, suivant en cela J.-Cl. Coquet, que « les modalités formant le support constant du discours, une dimension modale caractérise chaque partition de l'univers de la signification et que l'actant, pièce maîtresse du théâtre sémiotique, est défini lui-même par son mode de jonction modale » (*cf.* Coquet, 1997 : 149). En d'autres termes, seul son « équipement » modal et les articulations de ces modalités (vouloir, devoir, savoir, croire, pouvoir, faire et être) permettent de décrire à chaque instant ce qui définit l'actant, sa composition, sa position, son rôle et son statut.

3. La modalité et le schéma narratif

Sous le double patronage de la linguistique et de la logique, la théorie des modalités apparaît d'abord en sémiotique comme une reformulation du schéma narratif, chaque étape du parcours pouvant être caractérisée comme l'acquisition ou la mise en œuvre d'une modalité : vouloir-faire et devoir-faire, savoir-faire et pouvoir-faire. La généralisation de l'analyse modale à l'ensemble de la prédication narrative (la performance devient le faire-être, la manipulation, le faire-faire, et la véridiction, le paraître-être) a permis une reformulation globale de la théorie narrative, et a mis en

évidence, en particulier, le caractère spécifique et relatif du schéma narratif canonique, qui n'apparaissait plus à cet égard que comme reposant sur une des séquences modales possibles.

Pour J.-Cl. Coquet (cf. Pottier, 1992 : 173), le statut du discours tout entier, et pas seulement de sa dimension narrative, défini à partir de ses instances énonçantes et les prédicats qui les caractérisent, dépend de la modalisation : la typologie des instances énonçantes repose alors sur le nombre de modalités impliquées dans la prédication, en une série qui est hiérarchisée et cumulative. (Fontanille et Zilberberg, *op. cit.* : 170)

4. La place de la modalité en linguistique

La linguistique classe aujourd'hui la modalisation parmi les opérations qui caractérisent la visée énonciative, à savoir : l'aspectualité, la perspective ou topicalisation, la diathèse et la modalité. On peut ainsi décliner un même procès (« Je danse ») sous la forme de quatre visées énonciatives différentes : (i) visée aspectuelle : *Je me mets à danser* ; (ii) mise en perspective : *C'est moi qui danse*; (iii) orientation de la diathèse : *la musique me fait danser*; (iv) visée modale : *Je sais danser*.

La modalisation, serait « une modification du prédicat par le sujet » qui repose plus particulièrement sur une potentialisation du procès, dans la mesure où on l'envisage non pas sous l'angle de sa réalisation en discours, mais sous celui des conditions préalables de sa réalisation : « Je dois danser » suspend en effet l'actualisation du procès lui-même, au profit d'un de ses présupposés, la condition déontique.

5. La modalité du point de vue paradigmatique

Ces dispositifs sémiotiques ont la particularité de se présenter comme des enchaînements syntaxiques visant la définition - et l'interdéfinition- des principaux actants sémiotiques : sujet et objet, destinataire et destinataire.

Les modalités de base du tout parcours narratif sont : savoir, pouvoir, vouloir, devoir et croire. Dans *Sémiotique I* (cf. Greimas et Courtés, 1979), les modalités sont engendrées à partir de deux paramètres : les modes d'existence (actuel, virtuel, réel) et les relations entre le sujet du prédicat modal et celui du prédicat modalisé (relation transitive-exogène

ou reflexive-endogène). On obtient donc une table à six cases (Fontanille et Zilberberg, *op. cit.* : 172) :

	modalités virtualisantes	modalités actualisantes	modalités réalisantes
modalités exogènes	DEVOIR	POUVOIR	FAIRE
modalités endogènes	VOULOIR	SAVOIR	ETRE

Le caractère transitif ou réflexif ajoute à la définition l'orientation actantielle impliquée dans la prédication modale.

Les modes d'existence assurent l'homogénéité avec le parcours épistémologique de l'élaboration du sens, soulignant ainsi le rôle des modalités dans la quête du sens par les sujets.

Cette ébauche de synthèse met en évidence l'étendue du domaine de pertinence de la modalisation, (i) comme modulation des effets intentionnels associés à l'établissement d'une deixis perceptive, (ii) comme régulation de la communication interactantielle, (iii) comme médiation vers l'actualisation et la réalisation des univers sémiotiques, que ce soit en termes de modes d'existence, ou de hiérarchie entre des espaces de contrôle.

En effet, l'organisation paradigmatique permet de définir l'identité modale des actants, saisis et « immobilisés » en point donné de leur parcours.

6. La modalité du point de vue syntagmatique

L'organisation modale se présente dans la réalité du discours, en fluctuation continue. Les actants voient leur charge et leur définition modales toujours modifiées, enrichies ou altérées. L'organisation syntagmatique est donc responsable de la forme évolutive de l'actant tout au long de son ou de ses parcours, de la modification de son identité selon la perspective envisagée : un acteur donné pourra dès lors se trouver en position actantielle de destinataire dans un parcours A et simultanément en position d'anti-sujet dans un parcours B, ou de sujet dans un parcours C. la visée syntagmatique a donc pour

spécificité la prise en compte de « l'histoire transformationnelle de l'actant ». L'analyse, donnant la prééminence à la composition modale sur l'actant lui-même, se présente alors comme un exercice de syntaxe modale.

En amont du parcours syntagmatique et de ses transformations au fil du texte, J.-Cl. Coquet propose une typologie des actants de base en fonction de la suite modale hiérarchisée qui les définit. Il distingue ainsi, notamment, le *sujet de quête* et le *sujet de droit*. Le premier est défini par une suite modale dont la modalité première est le /Vouloir/, les autres modalités (/pouvoir/ et /savoir/) se trouvant alors successivement régies par celle-ci. Le sujet de droit, en revanche, fonde d'abord son identité sur le /savoir/ (il assume une compétence, légitimée par un programme préalablement accompli), dans une suite où le /savoir/ régit le /pouvoir/ et enfin le /vouloir/. (Bertrand, *op. cit.* : 198-199)

6.1. Les propriétés syntaxiques des modalités

Il faut vérifier, à cette étape, les propriétés syntaxiques des modalités :

La première propriété syntaxique est de type narratif, et repose sur la présupposition : étant donné un sujet narratif conçu comme un pur opérateur de transformation, la logique des présuppositions conduit à lui affecter les attributs nécessaires à ces opérations ; il s'agit alors de donner un statut sémio-linguistique et non pas psychologique, à ces « capacités » et ces « pré-requis » indispensables au faire. Pour cela, la sémiotique s'est tournée vers la notion linguistique de « modalité », qui désigne la classe de prédicats qui permettent, comme nous l'avons rappelé ci-dessus, de saisir les autres prédicats (les prédicats de base, ceux de l'être et du faire), non pas dans la perspective de leur accomplissement, mais **dans la perspective des conditions nécessaires à leur accomplissement**. Cette notion permettait, en outre, de donner un contenu sémantique explicite et calculable aux « épreuves qualifiantes » et aux péripéties liées à l'apparition des adjuvants et des opposants, reconnues par ailleurs empiriquement dans l'analyse des récits.

Dans la mesure où les modalités traduisent des conditions et des qualifications préalables au faire, favorables ou défavorables, elles constituent en effet une reformulation plus abstraite et plus facilement généralisable des rôles d' « adjuvant » et